

à Nantes, le 15 novembre 2016

Dominique Callo
Secrétaire départemental
du SE-Unsa de Loire Atlantique

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**
de Loire Atlantique

Objet : mise en œuvre du LSUN

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

L'année scolaire 2016/2017 est celle de la mise en œuvre du LSUN. A ce jour, il n'est toujours pas complètement opérationnel et testable sur les accès professionnels des enseignants.

Le SE-Unsa souhaite que la mise en œuvre de ce nouvel outil ne se fasse pas dans la précipitation et sous la contrainte. C'est pourquoi nous vous demandons de délivrer un message clair aux enseignants d'un déploiement progressif, tenant compte de la nécessité d'accompagner les personnels dans leur appropriation du nouvel outil. En attendant, l'utilisation des outils habituels doit rester possible.

Le SE-Unsa a écrit à la ministre pour formuler cette même demande. Son directeur de cabinet vient de répondre positivement. Le seul élément "incontournable" étant le positionnement de fin de cycle sur la maîtrise des domaines du socle, et les bulletins périodiques "*pouvant dans un premier temps ne pas être complétés sous forme numérique*", il est tout à fait possible de produire un livret du 1er trimestre avec un outil habituel (sous forme numérique ou non) à condition qu'il comporte tous les éléments prévus dans les annexes de l'arrêté du 31-12-2015.

En conséquence, le SE-Unsa conseille aux collègues :

- s'ils sont déjà utilisateurs d'un outil numérique, de refuser toute double saisie.
- s'ils n'ont pas d'outil de suivi numérique et que la plateforme académique est fonctionnelle et prise en main, de saisir le LSUN sur cette plateforme et de faire une impression papier ou un envoi par mail aux parents.
- s'ils n'ont pas d'outil numérique de suivi et que la plateforme académique n'est pas fonctionnelle ou prise en main, de produire pour le 1er trimestre un livret papier ou numérique avec leurs outils habituels.

Dans l'attente d'une communication académique en phase avec la souplesse exprimée par le cabinet de notre ministre, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de croire en notre attachement au service public d'éducation.

Dominique Callo, secrétaire départemental du SE-Unsa 44

